



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne**

Rennes, le **18 DEC. 2012**

Autorité environnementale

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
relative à l'extension d'une installation de stockage de déchets non dangereux du Yeun
Communauté de communes du pays Bigouden sud à Tréméoc (29)
Reçu le 17 octobre 2012

A la date du 17 décembre 2012, l'Autorité Environnementale n'a émis aucune observation relative à ce dossier.

La présente information sera :

- jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- mise en ligne sur le site internet de l'Autorité environnementale et de celle de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement projetés.

Cette information d'absence d'observation ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction. Par ailleurs, elle se rapporte uniquement au projet d'extension de l'installation de stockage de déchets dangereux. Le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque évoqué dans le dossier fera, le cas échéant, l'objet d'un examen spécifique.

Le préfet de région
Préfet d'Ille-et-Vilaine
Le chef du service Connaissance,
Prospective et Evaluation


Pascal BRERAT